1803

6 brum XI

Grenoble, le 6 Brumaire an 11 de la République Française.

28 X 1802

LE PRÉFET du Département de l'Isère,

Au Citoyen Jean-B.te Jacquier de la Tronche.
Élève de l'École centrale.

JE vous adresse, CITOYEN, un Exemplaire du Procès-Verbal de la distribution des Prix aux Élèves de l'École centrale de ce Département ; ce Procès-Verbal atteste vos succès dans l'Instruction. Je me fais un plaisir de vous le transmettre comme un témoignage flatteur des progrès de vos études.

JE VOUS SALUE.

J. B. J. FOURIER.

PROCÈS-VERBAL

De la Distribution des Prix aux Élèves de l'École centrale du Département de l'Isère.

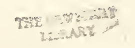
Le 1.er vendémiaire de l'an 11, à dix heures du matin, conformément au Programme de la Fête, le Préfet, le Autorités civiles et militaires, les membres du Jury d'instruction, les Professeurs de l'Ecole centrale et les Elèves, se sont réunis en séance publique dans la salle du Musée.

Le citoyen Dubouchage, Conseiller de Préfecture, et membre du Jury central d'instruction, a prononcé un Discours qui a été vivement applaudi.

Un des Professeurs de l'Ecole a fait ensuite lecture du procès-verbal de l'examen des Eleves, et du jugement du Jury qui a décerné les prix.

Les Elèves ont été successivement présentés au Préfet, qui les a couronnés, et leur a distribué les prix qui leur étaient destinés: de-là, ces jeunes citoyens ont été placés, au milieu des applaudissemens publics, sur une estrade élevée, d'où ils étaient apperçus par toute l'assemblée.

Un des Elèves, le cit. Hypolite Bravet, de Chapareillan, après avoir reçu la couronne et le prix qui lui étaient destinés, a prononcé un discours pour exprimer la reconnaissance de tous les



Elèves envers les Professeurs, les membres du Jury et les Autorités protectrices de l'enseignement : il a été couvert d'applaudissemens.

La cérémonie terminée, le Préfet a voulu donner un témoignage particulier de sa satisfaction aux Elèves qui se sont le plus distingués ; six d'entr'eux qui ont obtenu le plus de Prix, ont été invités à dîner à la Préfecture, où se trouvaient réunis les membres des diverses Autorités, ceux du Jury d'instruction, et les Professeurs de l'Ecole centrale.

Le Préfet,

J. B. J. FOURIER.

Par le Préfet,

Pour le secrétaire général, signé DECHENAUX.

TABLEAU

DES ÉLÈVES

DE L'ÉCOLE CENTRALE DE L'ISÈRE;

Qui ont obtenu des Prix ou des mentions honorables, à la suite de l'examen général de l'an dix, fait publiquement par le Préfet, les Membres du Jury central d'instruction publique, et les Professeurs de l'Ecole centrale, le premier fructidor et les jours suivans, matin et soir, jusques au quatorze du même mois.

COURS DE LÉGISLATION.

I.ère Division.

Les citoyens *Jean-Joseph Amat*, de Ribier, département des Hautes-Alpes; *Justin Sarrel*, de Goncelin, département de l'Isère; et *Jean-Baptiste Carrière*, du Châtelard, département du Mont-Blanc, ont mérité le premier prix.

Le cit. *Amat* a obtenu, par le sort, Traité de devoirs de l'homme, par Puffendorf, avec les notes de Barbeyrac; 2 vol. 12.

Le cit. *Sarrel :* Nouveau Style des Notaires, 2 vol. in-8.°

Les citoyens *Jean-Baptiste* MARCELLIN, de Remuzat, département de la Drôme, et *François-Fortuné* GARRIEL, d'Alos, département des Basses-Alpes, ont mérité le second prix.

Le cit. *Marcellin* a obtenu, par le sort, les Questions de Droit naturel, par Watel; 1 vol. in-12.

Le cit. *Garriel*, les Discussions du nouveau Code civil; par Locré; 1 vol. in-8.°

Le citoyen *Jean-Victor-Auguste* JOUGUET, de Toize, près la Mure, département de l'Isère, a mérité la mention honorable.

Idem. = *II.e* DIVISION.

Les citoyens *Jean-Baptiste* MOLARD, de Grenoble; *Romain-Ives* PERRIN, de Voiron, département de l'Isère; *Hyacinthe-Marie* GARRIEL, d'Alos, département des Basses-Alpes; et *Charles* MOTTE, de St-Bonnet, département des Hautes-Alpes, ont mérité le premier prix.

Le cit. *Mollard* a obtenu, par le sort, l'Esprit des Lois, par Montesquieu; 4 vol. in-12.

Le cit. *Perrin :* Recueil de Jurisprudence, par Thevenin et Sagnier; 2 vol. in-8°.

Le cit. *Garriel :* Principes du Droit naturel, par Burlamaqui; 1 vol. in-4.°

Le cit. *Motte :* le Droit public de l'Europe, par Mably; 3 vol. in-12.

Les citoyens *Justin* CHASTE, de Crest, département de la Drôme, et *Louis* GALLOIS, de Biol, département de l'Isère, ont mérité le second prix.

Le citoyen *Auguste* COMBASSIVE, de Gap, département des Hautes-Alpes, a mérité la mention honorable.

COURS D'HISTOIRE.

Le citoyen *Amédée* BERNARD, de Grenoble, a mérité le premier prix : les Rudimens de l'Histoire, par Domairon ; 5 vol. in-12.

COURS DE BELLES-LETTRES.

Le citoyen *Hippolite* BRAVET, de Chapareillan, département de l'Isère, a mérité le premier prix : Théâtre des Grecs, du père Brumoi; 6 vol. in-12.

Le citoyen *Jules* MALLEIN, de Grenoble, a mérité le second prix : Œuvres de Racine, édition stéréotype ; 5 vol. in-18.

Le citoyen *Romain* BILON, de Grenoble, a mérité le prix d'honneur.

COURS DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

Le citoyen *Ennemond-Auguste* TESSIER, de Grenoble, a mérité le premier prix : Essai sur l'Entendement humain, par Locke, traduit par Coste, 4 vol. in-12 ; et Dictionnaire universel des Synonymes français; 3 vol. in-8.°

Le citoyen *Cyprien-Antoine* REMUZAT, de Seynes, département des Basses-Alpes, a mérité le second prix : Petit Cours d'Etude, de Condillac ; 6 vol. in-12.

COURS DE CHIMIE ET PHYSIQUE.

Le citoyen *Hippolite* ALLEMAND, de Tullins, département de l'Isère, a mérité le premier prix : Système des connaissances chimiques, par Fourcroy; 10 vol. in-8.°

COURS DE MATHÉMATIQUES.

I.ere *D I V I S I O N.*

Les citoyens *Louis* VICAT, de Nevers, département de la Nièvre, et *Marc-Antoine* GUILLOT, de la Mure, département de l'Isère, ont obtenu le premier prix ; et attendu la netteté, la précision, l'élégance même, que le cit. *Vicat* a mises dans ses réponses, on lui a accordé, sans tirer au sort, le premier ouvrage du prix : Cours de Mathématiques à l'usage de l'Ecole des Quatre-Nations, par Lacroix; 4 vol. in-8.°

Le cit. *Guillot* a obtenu l'Algèbre d'Euler; 2 vol. in-8.°

Les citoyens *Joseph* CHABERT ; *François* BLANCHET ; *Jean-Bapt.* BOISSET ; *Fréderic* DESARTHAUX ; *Felix* MARMION ; et *Alphonse* DELAUNAY, tous Grenoble, ont mérité le second prix.

Le cit. *Delaunay* a obtenu, par le sort, la Géométrie-Pratique de Dupuy, 2 vol. in-8.°, donnée par un citoyen.

Les citoyens *Louis* RAMBAUD, de Grenoble, et *Aimé* GERMAIN, de la Motte-d'Aveillan, département de l'Isère, ont mérité la mention honorable.

Idem. = *II.e* DIVISION.

Les citoyens *Henri* LAPAILLONNE, de Serignan, département de Vaucluse, et *Xavier* RICARD, de Saint-Maximin, département du Var, ont mérité le premier prix; et néanmoins on a adjugé au cit. *Lapaillonne*, sans tirer au sort, le premier des ouvrages qui composent le prix : l'Exposition du Système du Monde, par Laplace; 1 vol. in-4.°

Le cit. *Ricard* a obtenu le Traité de Trigonométrie, par Cagnoli; 1 vol. in-4.°

Les citoyens *Charles* DUPORT-PONTCHARRA, de Champ, département de l'Isère; *Hippolite* DÉMARI et *Etienne* COLSON, de Grenoble, ont mérité le second prix; et néanmoins on a adjugé au cit. *Pontcharra*, sans tirer au sort, le Traité du Calcul intégral et différenciel, par Lacroix, 1 vol. in-8.°; au cit. *Démari*, la Géométrie descriptive de Monge, 1 vol. in-4.°; et au cit. *Colson*, la Mécanique de Bossut, 1 vol. in-8.°, donnée par un citoyen.

COURS D'HISTOIRE NATURELLE.

Les citoyens *Simon-Jude* HONORAT, d'Alos, département des Basses-Alpes; et *Louis-Joseph* BRUN, du Villars-de-Lans, département de l'Isère, ont mérité le premier prix.

Le cit. *Honorat* a obtenu, par le sort, le Botaniste-Cultivateur, par Dumont-Courset; 4 vol. in-8.°

Le cit. *Brun* a obtenu l'Histoire-Naturelle des plantes du Dauphiné, par Villars; 3 vol. in-8.°, donnés par un citoyen.

Les citoyens *Louis-Auguste* GUILLOT, de la Mure, département de l'Isère, et *Amable* ROMME, de la Grave, département des Hautes-Alpes, ont mérité le second prix.

COURS DE LANGUES ANCIENNES.

I.ere *Division.*

Les citoyens *Jean-Baptiste* MARTIN, de Grenoble ; et *Victorin* BIÉTRIX, de Chapareillan, département de l'Isère, ont mérité le premier prix.

Le cit. *Martin* a obtenu, par le sort, les Œuvres de Virgile, traduction de l'Université, 4 vol. in-12.

Le cit. *Biétrix* : Quinte-Curce, traduit par Beauzée ; 2 volumes in-12.

Les citoyens *Hippolite* ODRU, du Versoud, département de l'Isère ; *Casimir-Victor* ALIX et *Joseph* ALBRAN, de Grenoble, ont mérité le second prix ; et néanmoins on a adjugé au citoyen *Odru*, sans tirer au sort, les Histoires de Justin, traduites par Paul ; 2 vol. in-12.

Le cit. *Alix* a obtenu, par le sort, Cornélius-Népos, traduit par Paul ; 1 vol. in-12.

Le cit. *Albran* : Morceaux choisis de Tacite, traduits par d'Alembert ; 1 vol. in-12.

Le citoyen *Louis* BUISSON, de Grenoble, a mérité le prix d'honneur.

Idem. = *II.e Division.*

Le citoyen *Louis-Auguste* POUCHOT, de Theys, département de l'Isère, a mérité le premier prix : Discours choisis de Cicéron, traduits par Auger ; 3 vol. in-12.

Le citoyen *Siffroi* CHAUVET, de Rozans, département des Hautes-Alpes, a mérité le second prix : Fables de la Fontaine, traduites en vers latins par Giraud ; 2 vol. in-8.o

Les citoyens *Benoît* JULLIARD, de Grenoble ; *Luçon* CHAUVET, de Rozans, département des Hautes-Alpes, et *Joseph* CHARANSOL, de Grenoble, ont mérité le troisième prix.

Le cit. *Julliard* a obtenu, par le sort, les devoirs de Cicéron, traduits par Barret ; 1 vol. in-12.

Le cit. *Chauvet* : Salluste, traduit par Beauzée ; 1 vol. in-12.

Le cit. *Charansol* : Horace, traduit par Binet ; 2 vol. in-12.

Le citoyen *Albin-François* COLIN, de Grenoble, a mérité la mention honorable.

Il a été aussi fait mention très-honorable du citoy. *Jean-Baptiste* JACQ[illegible]R, de la Tronche, département de l'Isère, pour le témoignage de zèle qu'il a donné, en se présentant cette année à l'examen, après avoir concouru et obtenu des prix lors des examens des ans huit et neuf.

COURS DE DESSIN.

CLASSE DES PRINCIPES.

Les citoyens *Philibert* DEVÈZE, du bourg St.-Andéol, département de l'Ardèche ; et *Jean-Baptiste* BOISSET, de Grenoble, ont mérité le premier prix.

Le cit. *Devèze* a obtenu, par le sort, le portrait du général Moreau, gravé au crayon noir par Carré, d'après Boizot ; estampe encadrée.

Les citoyens *Jean-Etienne* BAILLY, de Grenoble ; et *Henri* LAPAILONNE, de Serignan, département de Vaucluse, ont mérité le second prix.

Le cit. *Lapaillonne* a obtenu, par le sort, le Lantin, estampe encadrée, gravée au crayon rouge par Demarteau, d'après l'antique.

Les citoyens *Joseph* PLAUCHE, de la Chau, département de la Drôme ; *Jean-Baptiste* AMBLARD, de Voiron, département de l'Isère ; et *Auguste* SOULERIN, de Grenoble, ont mérité la mention honorable.

CLASSE DES GRANDES TÊTES.

Les citoyens *Adolphe* MARESTE, de Mont-Fleury, prés le Pont-de-Beauvoisin, département du Mont-Blanc ; *Louis-Joseph* CHAMPOLÉON, d'Entraigues, département de l'Isère ; et *Eugène* GRAND-DUFAY, de Grenoble, ont mérité le premier prix.

Le cit. *Mareste* a obtenu, par le sort, le portrait du premier Consul, gravé au crayon noir par Carré, d'après Boizot ; estampe encadrée.

Les citoyens *Honoré* PEYRON, de Vizille ; *Louis* MARIGNY, de Morestel ; *François* LHOSTE, de la Tour-du-Pin, département de l'Isère ; et *Dominique* PERROUD, de Grenoble, ont mérité le second prix.

Le cit. *Peyron* a obtenu, par le sort, une Vierge de Raphaël, gravée au crayon rouge par Demarteau ; estampe encadrée.

Les citoyens *Hyacinthe-François-Xavier* CHARVIN, et *Joseph* CHANRION aîné, de Grenoble ; *Camille* ODOUARD, de Montelimar, département de la Drôme ; et *Louis-Auguste* POUCHOT, de

Theys ; département de l'Isère, ont mérité la mention honorable.

Classe des Académies d'après le Dessin.

Les citoyens *Pierre-Alexis Arthaud* et *Justin Avril*, de Grenoble, ont mérité le premier prix ; et néanmoins le cit. *Arthaud* a obtenu, sans tirer au sort, l'estampe donnée pour prix, Vénus, d'après l'antique, dessinée par Meynier, gravée au crayon rouge par Demarteau ; estampe encadrée.

Les citoyens *Charles Duport-Pontcharra*, de Champ, département de l'Isère ; et *Joseph Chabert*, de Grenoble, ont mérité le second prix.

Le cit. *Chabert* a obtenu, par le sort, une Académie gravée au crayon rouge par Demarteau, d'après Vanloo ; estampe encadrée.

Les citoyens *Justin Sarrel*, de Goncelin, département de l'Isère ; et *Victor Cullet*, de Belley, département de l'Ain, ont mérité la mention honorable.

Classe de l'Ornement.

Les citoyens *Joseph Montgobert*, *Charles Bonin* et *Jean-Baptiste Gallet*, tous trois de Grenoble, ont mérité le premier prix ; et attendu que le cit. *Montgobert* a déjà obtenu le prix en l'an neuf, il a été arrêté que les citoyens *Bonin* et *Gallet* auront seuls le prix effectif de l'an dix.

Le cit. *Gallet* a obtenu, par le sort, une Frize de Saint-Laurent de Rome, dessinée par Chereau, et gravée au crayon rouge par Brinclerc ; estampe encadrée.

Les citoyens *Philibert* CAZIOT, de Montbrison, département de la Loire ; et *Louis-Auguste* ARMÉE, de Grenoble, ont mérité le second prix.

Le cit. *Armée* a obtenu, par le sort, un Chapiteau corinthien antique, dessiné par Chereau, et gravé au crayon noir par Brinclerc ; estampe encadrée.

Le cit. *François* BONNEVIE, de Grenoble, a mérité la mention honorable.

CLASSE DU PAYSAGE.

Le cit. *Charles-Pascal* LAINÉE, de Paris, département de la Seine, sergent-major à la 6.e demi-brigade légère, a mérité le premier prix ; une Marine gravée par Cousinet, d'après Vernet ; estampe encadrée.

CLASSE DES TÊTES DE LA RONDE-BOSSE.

Le cit. *François* BLANCHET, de Grenoble, a mérité le premier prix ; portrait de Raphaël, dessiné par Monsiau, et gravé au crayon rouge par Demarteau ; estampe encadrée.

Les citoyens *Fréderic* DÉSARTHAUX, de Grenoble ; et *Léger* PEYRON, de Vizille, département de l'Isère, ont mérité le second prix.

Le cit. *Désarthaux* a obtenu, par le sort, une Académie gravée au crayon rouge par Duruisseau, d'après Bouchardon ; estampe encadrée.

Le cit. *Jules-Romain* MALLEIN, de Grenoble, a mérité la mention honorable.

CLASSE DES ACADÉMIES D'APRÈS LA RONDE-BOSSE.

Les citoyens *Ennemond-Auguste* TESSIER et *Jacques* VIRARD, de Grenoble, ont mérité le premier prix.

Le cit. *Tessier* a obtenu, par le sort, le Gladiateur et la Chèvre, Académie gravée au crayon rouge par Demarteau, d'après Lebarbier; estampe encadrée.

Le cit. *Virard* a obtenu une grande Académie gravée au crayon rouge par Demarteau, d'après Bouchardon; estampe encadrée.

Il a été arrêté qu'on délivrerait un diplôme de premier prix au cit. *Joachim* LECLERC, de Paris, département de la Seine, caporal à la 6.e demi-brigade légère, à qui l'on aurait décerné le prix effectif, si, par une délicatesse non moins recommandable que les ouvrages qu'il a produits sont distingués, il ne s'était refusé à concourir avec ses condisciples.

On a aussi fait une mention très-honorable du cit. *Philippe* PEYRON, de Vizille, département de l'Isère, qui n'a point concouru, parce qu'il avait déjà obtenu le premier prix en l'an neuf.

LE présent Tableau certifié conforme à celui arrêté le 15 fructidor dernier, par les Professeurs et les Membres du Jury de l'Ecole centrale.

Pour le Secrétaire-Général, signé DECHENAUX.

TABLEAU des Citoyens qui ont assisté aux Cours de l'Ecole centrale, depuis son organisation; extrait des Registres d'inscriptions et du Secrétariat.

ANNÉES.	ELÈVES INSCRITS De Grenoble.	De divers Cantons du Département de l'Isére.	De Départemens autres que celui de l'Isère.	d'Etats étrangers.	Total des Elèves inscrits.	Elèves non inscrits et amateurs	Total des assistans.	OBSERVATIONS.
Cinq.	109	34	30	3	176	20	196	Les états des ans 5, 6 et 7 sont tels qu'on les a déjà imprimés à la suite du procès-verbal de l'an 7.
Six.	118	49	27	2	196	80	276	
Sept.	154	71	39	2	266	140	406	Les états des ans 8 et 9 sont tels qu'on les a déjà imprimés à la suite du procès-verbal de l'an 9.
Huit.	114	65	33	4	216	169	385	Il y a annuellement environ 150 Elèves qui suivent deux cours.
Neuf.	108	62	40	»	210	161	371	
Dix.	95	66	56	»	217	166	383	

Nota. On s'est assuré du nombre des Elèves et autres assistans non inscrits, par le moyen de notes qu'on tient dans chaque Cours.

Certifié conforme aux Régistres des examens généraux et des inscriptions, par nous Membres du Jury central d'instruction publique, et Professeurs de l'Ecole centrale de l'Isère. A Grenoble, le quinze fructidor an dix. *Signé* L. ROYER, *Membre du Jury;* MAUREL fils, *Membre du Jury;* B. TROUSSET, *Professeur de Chimie;* BERRIAT-SAINT-PRIX; *Professeur de Législation;* VILLAR, *Professeur d'Histoire Naturelle;* GATTEL, *Professeur de Grammaire Générale;* DUBOIS-FONTANELLE, *Professeur de Belles-Lettres;* DURAND, *Professeur de Langues Anciennes;* JAY, *Professeur de Dessin,* DUPUY-BORDE, *Professeur de Mathématiques.*

A GRENOBLE, chez P. CADOU et DAVID aîné, Imprimeurs près la grille du Jardin public.

f 29